MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

Direction générale de l'enseignement scolaire

Simplification du pilotage des établissements

Évaluation externe

Auto-évaluation

Rapport final d'évaluation

Points forts et marges de progrès

Axes stratégiques

Plan d'action et de formation

Le contenu du rapport final d'évaluation est le fruit du dialogue mené lors de l'évaluation. Les axes stratégiques sont choisis avec l'établissement.

Projet d'établissement

Mise en œuvre de la stratégie de l'établissement

Objectifs et programmes d'action
Dans le cadre de son autonomie et en lien avec les orientations nationales et académiques

Le projet d'établissement est le projet qu'il se donne pour lui-même. Le contrat d'objectifs est un document qui matérialise le lien avec l'autorité académique et, le cas échéant, la collectivité.

Articulation entre les 2 dispositifs

Contrat d'objectifs

Enrichissement/complément des axes stratégiques par l'autorité académique (objectifs à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et académiques)

Mise en œuvre du contrat et du projet

Autorité académique
Moyens alloués à l'établissement

Indicateurs de suivi

Moyens alloués par la collectivité

Suivi de la mise en œuvre du contrat et du projet

Ajustement des actions de l'établissement

Bilan annuel présenté en C.A. (art. L421-4)

Juin 2021